

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941

62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675088 (Service gratuit + prix appel)

QUEL ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par Internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401

87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

MAIS

TRANCHEE DE PORTIEUX

8330 MORIVILLE

Titulaire du contrat

M. TAJANA JOEL

Votre contrat

N° de client : 5 025 922 436

N° de compte : 4 04 7 024 310 740

numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

Point de livraison (PDL) :

N° 05 451 808 957 890

Puissance : 06 kVA

Heures Creuses

3H30-7H30

204223 107021 22846

1 /2 1 204



M. TAJANA JOEL

1 TRANCHEE DE PORTIEUX

88330 MORIVILLE

Facture du 29/10/2023

N° 32 198 911 258

Electricité (relevé estimé)

66,90 €

TVA

9,81 €

Facture TTC

76,71 €

Montant total

76,71 €

TTC

A payer avant
le 13/11/2023



Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 28/12/2023.
- Pour établir au plus juste votre prochaine facture, pensez à communiquer votre relevé de compteur d'électricité sur le site d'Enedis ou appeler le serveur vocal au 09 70 82 53 83.

12 33 9739 13 10

6/11/2023



Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».

Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) :

choisir « Payer ma facture ».

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.



Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par **prélèvement automatique** mensuel ou bimestriel.

Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.

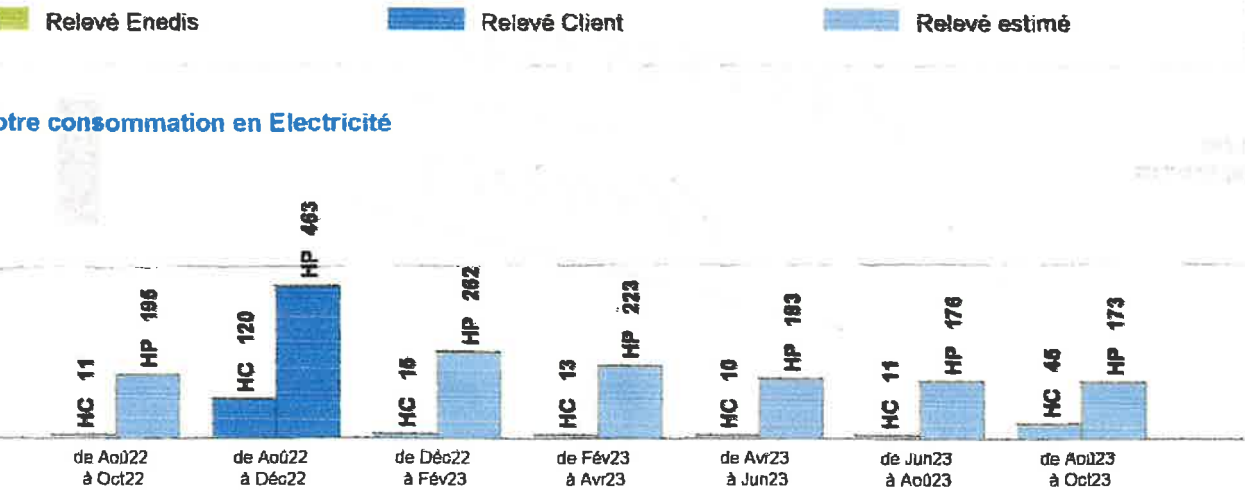
Votre contrat Electricité

rif Bleu" - 06 kVA - Option Heures Creuses - Compteur électromécanique n°780
aires heures creuses - 23H30-7H30 - (peuvent varier de quelques minutes)

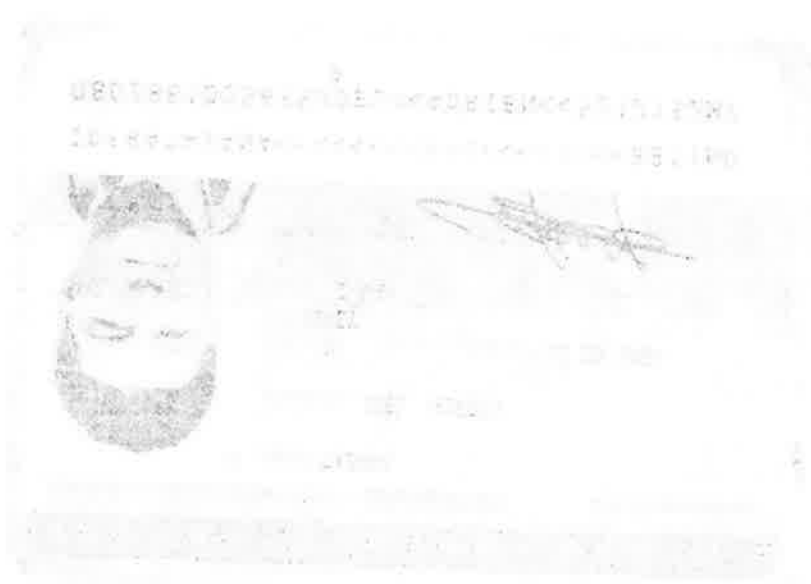
				Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA	
abonnement							
es Creuses - 06kVA - du 29/10/23 au 28/12/23				10,55	21,10	5,5%	
Abonnement (dont acheminement 15,88 €)					21,10		
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA	
somination							
es Creuses - 06kVA - du 29/08/23 au 28/10/23	45497 (Estimé)	45542 (Estimé)	45	0,1513	6,81	20,0%	
es Pleinas - 06kVA - du 29/08/23 au 28/10/23	27289 (Estimé)	27482 (Estimé)	173	0,2040	35,29	20,0%	
Consommation (dont acheminement 9,53 €)				218	42,10		
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA	
es et Contributions							
tribution au Service Public d'Electricité (CSPE)				218	0,00100	0,22	20,0%
tribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					3,48	5,5%	
Taxes et Contributions					3,70		
Electricité hors TVA					66,90		

iclusio	
l facture hors TVA du 29/10/2023	66,90 €
20,00 % sur un montant total de 42,32 €	8,46 €
5,50 % sur un montant total de 24,58 €	1,35 €
al facture TTC du 29/10/2023	76,71 €
	Montant total 76,71 € TTC

Evolution de votre consommation facturée en kWh



otre consommation en Electricité



La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIF EPINAL
SAID EPINAL
1 RUE DR LAFLOTTE ET ANC HOPITAL
88060 EPINAL CEDEX 9

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 02 87 688 207 317
Déclarant 2 (C) : 08 72 089 489 026
Référence de l'avis : 23 88 A156685 39
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

1 LA TRANCHEE DE PORTIEUX

88330 MORIVILLE

Numéro FIP : 880 50 34 3101966789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 24/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 99019

TAJANA JOEL
OU TAJANA MARYSE
1 LA TRANCHEE DE PORTIEUX
88330 MORIVILLE

Somme qui vous est remboursée

811,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
aupres de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIF EPINAL
SAID EPINAL
1 RUE DR LAFLOTTE ET ANC HOPITAL
BP 41009
88060 EPINAL CEDEX 9

Vous serez remboursé par virement le 02/08/2023
sur le compte bancaire suivant :
FR76 1470 7000 703X XXXX XXX2 913
Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTZ
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 37 429
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : TAJANA
Déclarant 2 - Nom de naissance : FRANCOIS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Salaires.....	12936		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	12936		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1294		
Pensions, retraites, rentes.....	21190	6950	
Abattement spécial de 10%.....	- 2119	- 695	
Salaires, pensions, rentes nets.....	30713	6255	36968
Revenu brut global.....			36968
Revenu imposable.....			36968
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1696
Décote.....			- 611
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			1085
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :			1085
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :			- 1896
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....			- 811
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			811
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			37429
Revenus exonérés		Déclar. 1	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	512	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	461	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2021.....	12280
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 2,60%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
Ces taux individualisés seront alors les suivants :
Taux individualisé pour le déclarant 1 3,20%
Taux individualisé pour le déclarant 2 0,00%
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 2,73%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

Le présent document est destiné à servir de base pour le calcul de l'impôt sur les revenus de 2023. Il est recommandé de le conserver précieusement.	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023 Taux personnel qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable.	
Taux pour le foyer 2,50%	OU Si vous souhaitez opter pour des taux individuels à la place du taux pour le foyer, renseignez-vous auprès de votre organisme collecteur. Ces taux individuels seront alors les suivants : Taux individuel pour la personne 1 : 0,00% Taux individuel pour la personne 2 : 3,20% Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer.
AUTRES INFORMATIONS Taux moyen d'imposition : 2,73% Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclares pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélevement à la source, car ce dernier est calculé sans réduction ou crédit d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux réduits. Taux marginal d'imposition : 11,00% Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont soumis vos revenus de 2023. Les revenus déclarés de votre foyer fiscal :	
Plafond pour les cotisations versées en 2023 : 10304 Plafond calculé sur les revenus de 2023 : 4114 Plafond non utilisé pour les revenus de 2023 : 4114 Plafond non utilisé pour les revenus de 2023 : 4114 Plafond total de 2023 : 10304	
Le présent document est destiné à servir de base pour le calcul de l'impôt sur les revenus de 2023. Il est recommandé de le conserver précieusement.	

Page 2 sur 2